Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260310-D2026_012-DE

COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers : 18
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, **le 10 mars à 19 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.
Date de la convocation : 27 février 2026.
Présents : D. MOIZAN, V. LEROY, A. AUBIN, D. DAHYOT, AM. PERRAULT, G. LERAY, E. DAVID, J. CLERMONT, L. CITEAU, R. PIEL, S. LE TROADEC, JC. PENIGUET, P. LEFEUVRE, S. ALLORY, P. BOUILLAND.
Absent : G. BERTHELOT.
Excusés : L. HERVOCHE, A. BUARD.
Pouvoirs : L. HERVOCHE à P. LEFEUVRE, A. BUARD à J. CLERMONT.
Secrétaire de séance : V. LEROY

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2026 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur V. LEROY, adjoint aux associations, présente les propositions de la Commission « Associations et Culture ».

Pour rappel, les critères d'attribution des subventions communales sont les suivants : l'association doit être déclarée en Préfecture et par conséquent avoir déposé une copie des statuts en mairie, et doit également présenter chaque année ses comptes et bilans financiers.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

ASSOCIATION	MONTANT	Remarque
AGRICULTEURS DE BRETAGNE	210,00 €	Sous réserve d'une validation de la prochaine commission associations
AST BADMINTON	150,00 €	
APEEP (école 3 Pierre)	400,00 €	
APEL (école Saint-Joseph)	400,00 €	
ECHANGES ET SOLIDARITE	330,00 €	
ESKOUADEN FOOT	150,00 €	
INSIDE OUT SAT	150,00 €	
PETANQUE THURIALAISE	100,00 €	
POPOTE ET PAPOTE (partie associative)	2 500,00 €	
ROLL OR	250,00 €	
TENNIS DE TABLE	150,00 €	
TOTAL	**4 790,00 €**	

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260310-D2026_012-DE

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

ASSOCIATION	MONTANT	Remarque
OCCE 35 (école 3 Pierre)	3 473,00 €	Sorties pédagogiques, arbre de Noel, classe découverte,…
APEL (école Saint-Joseph)	2 944,00 €	Sorties pédagogiques, arbre de Noel, classe découverte,…
LES CLASSES THURIALAISES	100,00 €	
Les Z'AMIS DE LA CHEZE	2 150,00 €	2 000 € comme avance de trésorerie sous condition signature convention 150 € création association
THURIALAIS EN FETE	220,00 €	
TOTAL	**8 887,00 €**	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les montants de subventions figurant aux tableaux ci-dessus. Ils seront prévus à l'article 65748 du Budget Primitif communal 2026.

Affiché le :
12 mars 2026

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 12 mars 2026

Le Maire,
D. MOIZAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.